

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

### RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2016

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'exercice financier 2016 est déposé au bureau municipal. Conséquemment, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**Donné à Harrington ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille seize.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**Marc Beaulieu**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, résidant à Lachute, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 février 2016, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 9 février 2016.

-----